CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E136829** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 14/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992

Raison sociale : SAS MARSOLIER-LEGAULT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/06/2025

Capital : 16 000

6 ZA L'EPINE
LA CHAPELLE-JANSON
35133 LA CHAPELLE FLEURIGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1992B00861

Siret : 388 815 235 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 388815235_00

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000007344852304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000007344852304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 02 99 95 21 64 **Fax :** 02 99 95 29 56

Portable : 06 31 87 72 14

Responsabilité légale :
SAS C.E.L.I. (921 041 968) / LEGAULT DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL / LEGAULT DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.charpente-couverture-marsolier.fr

E-mail : bureau@saslegault.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 862 987 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	9	15/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E136829** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE **14/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/06/2025
Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1992B00861

Siret : **388 815 235** **00014**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 388815235_00

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000007344852304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000007344852304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **SAS MARSOLIER-LEGAULT**

6 ZA L'EPINE
LA CHAPELLE-JANSON
35133 LA CHAPELLE FLEURIGNE

Téléphone : 02 99 95 21 64 **Fax :** 02 99 95 29 56
Portable : 06 31 87 72 14

Site Internet : http://www.charpente-couverture-marsolier.fr
E-mail : bureau@saslegault.fr

Responsabilité légale :
SAS C.E.L.I. (921 041 968) / LEGAULT DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL / LEGAULT DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	15/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	15/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	15/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/10/2026 09:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.